MAIRIE DE

Genillé

INDRE-ET-LOIRE

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Vendredi 21 mars à 20H00

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-et-un mars à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Genillé dûment convoqué le 17 mars 2025, s'est réuni en session **ordinaire** en la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier FLAMAN, Maire.

Membres présents : Mesdames et Messieurs Bernard BALLU, Alexandra BODARD, Katia BOURREAU, Emmanuel BOURGEAULT, Pascal DUPONT, Olivier FLAMAN, Francis GAUTHIER, Charles Bernard GLIKSOHN, Jean-Jacques HERVET, Béatrice KERGOURLAY, Anne LALANDE, Laurence MARINIER, Catherine MERLET, Christophe MEUNIER, Aline VERMEULEN.

Absents excusés : Sébastien FAVRE-BONVIN, Henry MARCHAIS, Nathalie RENARD, Rolande ROUCHE

Procurations de vote : Sébastien FAVRE-BONVIN à Laurence MARINIER, Henry MARCHAIS à Catherine MERLET, Nathalie RENARD à Bernard BALLU

Secrétaire de séance : Christophe MEUNIER

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du samedi 8 février 2025. Le procès-verbal de la séance du 8 février 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2025-10 : Désignation d'un correspondant incendie et secours

Vu le courrier de Monsieur le Préfet reçu en date du 13 mars 2025 visant à instaurer un nouvel acteur de la sécurité civile au sein du conseil municipal qui recevra l'appellation de correspondant incendie et secours ;

Les missions seront de :

- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DESIGNE** à l'unanimité des membres présents, Le Maire ou un adjoint le représentant comme correspondant incendie et secours.

2025-11 : Engagement des crédits d'investissement avant le vote du BUDGET de 2025

Vu les articles L2121-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire explique que jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Le montant des dépenses d'investissements inscrites au budget primitif 2024 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » 2024 et Restes à réaliser est de 1 247 356,00 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 311 839,00€, soit 25% de 1 247 356,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

Chapitre	Article	Libellé	Objet	Montant
20 Immobilisations	2088	Autres immobilisations incorporelles	Licence IV	9 500,00 €
TOTAL				**9 500,00 €**

- **PRECISE** que les crédits votés seront repris au budget primitif 2025.
- **ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents.

2025-12 : État récapitulatif des indemnités des élus en 2024

État récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus municipaux au titre de l'année 2024

Vu l'article L. 2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales ;

	Nature des indemnités annuelles - Commune			Total des indemnités annuelles
	Indemnités de fonction	Remboursement de frais (kilométriques, repas, séjour, etc.)	Avantages en nature	
Olivier FLAMAN	13226,88 €			13226,88 €
Jean-Jacques HERVET	5120,04 €			5120,04 €
Catherine MERLET	5120,04 €			5120,04 €
Christophe MEUNIER	5120,04 €			5120,04 €
Béatrice KERGOURLAY	5120,04 €			5120,04 €
Pascal DUPONT	5120,04 €			5120,04 €
Charles Bernard GLIKSOHN	5120,04 €			5120,04 €
Emmanuel BOURGEAULT	865,00 €			865,00 €

Le Maire précise qu'aucun remboursement ou avantage en nature n'a été effectué en 2024 au profit des élus. L'enveloppe 2024 reste à hauteur d'environ 56 % de l'enveloppe maximum.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **VALIDE** à l'unanimité des membres présents l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par ses membres.

2025-13 : Vente d'une parcelle en bordure de voirie communale

Vu la délibération du 16 juillet 2024 afin de lancer la procédure d'alignement de la parcelle BL266 au lieu-dit le Pavillon ; il est prévu que la Commune de GENILLÉ, propriétaire, cède aux propriétaires riverains (Consorts BIDAULT) le terrain non bâti, nouvellement cadastré BL n° 459.

Le Maire explique qu'il est nécessaire de céder aux Consorts BIDAULT la parcelle nouvellement cadastrée BL numéro 459 (Livret de division du géomètre pour une contenance de 0ha00a23 ca).

Après avoir pris conseil auprès de Me Céline GROULT-GUIGNAUDEAU, le Maire propose un prix de vente de 1€, et pour la perception des taxes due au Trésor Public une valorisation à 5€ le m² soit 115€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** à l'unanimité des membres présents le Maire à signer tout document relatif à la vente de la parcelle BL459.

2025-14 : Délibération portant confirmation de la perception du RIFSEEP pour les agents

Vu la délibération du 18 décembre 2020 portant modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel ;

Le Maire explique que la modification de cette délibération a entraîné la suppression du groupe de fonction n° 3, et, qu'à la suite de celle-ci, certains arrêtés individuels auraient dû être modifiés pour passer les agents concernés en groupe 2, ce qui n'a pas été le cas.
Aussi, les deux agents des services administratifs ont été classés en groupe 1, alors qu'ils devraient être en groupe 2.
De plus, le dernier arrêté du responsable du service technique ne mentionne pas le groupe.

Il explique qu'il est nécessaire de régulariser la situation en mettant à jour les arrêtés individuels des agents concernés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **VALIDE** à l'unanimité des membres présents ces modifications à effectuer sur les arrêtés individuels des agents et **MAINTIENT** la totalité des montants qui ont été versés aux agents depuis la modification du RIFSEEP le 18 décembre 2020.

2025-15 : Nouveau projet d'installation d'un système de vidéo sécurité

Le Maire rappelle que le conseil municipal avait approuvé un plan de financement en 2024 pour l'installation d'un équipement de vidéo surveillance sur la commune. Ce projet a été ajourné faute d'avoir obtenu les aides attendues de l'État.

Il fait part du constat des nombreux cambriolages sur la commune en 2024, concernant aussi bien les administrés que la commune elle-même.

Le Maire propose alors de renouveler ce projet pour 2025, dans une version plus économique et plus technique afin de permettre aux forces de l'ordre de disposer d'éléments d'enquête et de dissuader les contrevenants des actes contraires à l'intérêt collectif et à la loi.
Ainsi la commune déposera une demande d'autorisation en Préfecture pour l'installation de ce système.

Le devis s'élève à 28 200,00 € HT pour l'installation de 5 caméras qui contrôleront la circulation dans le village.
L'installation est garantie main d'œuvre, déplacement, entretien, nettoyage et remplacement pour un forfait annuel de 1000€ à compter de la deuxième année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **à 12 voix POUR, 2 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS** :

- **APPROUVE** le renouvellement du projet de vidéo sécurité
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits au budget primitif 2025
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération

2025-16 : Autorisation de signature du marché de fourniture de carburants par le Maire

Monsieur le Maire rappelle que pour la station-service, l'accord cadre d'achat de carburants étant arrivé à échéance, un nouvel appel d'offres a été publié le 31/01/2025 au BOAMP, au JOUE et à la Nouvelle République, édition Indre-et-Loire.

Il s'agissait d'un accord-cadre avec un maximum de trois titulaires sous réserve d'un nombre suffisant d'offres. La date limite de réception des offres avait été fixée au vendredi 7 mars 2025 à 12h00.

Après réception des plis, nous avons reçu trois candidatures ce qui ne nécessite pas d'arbitrage :

- **ROSSI CARBURANTS**
- **ARMORINE**
- **CPO Total énergies**

Le Maire précise que ce sont les mêmes fournisseurs que le précédent marché, que nous les consultons systématiquement à chaque commande, et, demande de retenir ces trois candidatures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **à 18 voix POUR,**

- **VALIDE** ces trois candidatures
- **AUTORISE** le Maire à signer le marché de fournitures de carburants avec ces trois candidats

2025-17 : Validation d'une Convention de mandat relative à l'organisation de la procédure d'Appel à Initiative Privée pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électrique et hybrides rechargeables, au SIEIL.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre et Loire (SIEIL) a établi, en concertation avec les principaux acteurs du territoire, un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables (SDIRVE).

Ce schéma directeur, créé par la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, a pour objet de définir les priorités de l'action des autorités locales afin de parvenir à une offre de recharge suffisante pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables pour le trafic local et le trafic de transit.
Le schéma finalisé a été soumis à l'approbation du Comité syndical le 12 décembre 2023, puis transmis pour validation à la préfecture qui a prononcé un avis favorable sur ce document le 18 janvier dernier.
Une des principales actions mises en avant par le SDIRVE concerne le lancement d'un Appel à Initiative Privée (AIP) sur le domaine public afin d'assurer une dynamique d'équipement du territoire à moyenne échéance et un maillage des bornes rationnel, en termes de localisation et de puissance.

Cette procédure d'AIP, définie par l'article L2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, impose une publicité et une mise en concurrence en matière d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique.

Le SIEIL propose que cette AIP soit mutualisé à l'échelle de notre département et que le SIEIL soit autorisé à lancer cette procédure au nom et pour le compte de ses collectivités membres.

En effet, cette procédure complexe est importante pour le développement de l'électromobilité dans notre département. Elle donnera lieu à l'attribution d'une convention d'occupation du domaine public d'une durée de 17 ans à partir de la notification d'attribution de l'AIP. Les deux premières années étant consacrées au déploiement des bornes et les quinze suivantes à leur exploitation et leur maintenance.

Au terme de cette procédure, une convention d'occupation du domaine public sera signée avec chacune des collectivités identifiées par l'opérateur si elle est intéressée par l'implantation de bornes de recharge sur le domaine public.
Les missions confiées au SIEIL incluent :

- La rédaction des éléments nécessaires à la mise en concurrence, notamment les avis de publicité et le dossier de consultation des candidats (règlement de consultation, projet de convention d'occupation du domaine public, etc...) ;
- La réalisation des opérations de publicité de la procédure d'attribution ;
- La mise à disposition gratuite du dossier de consultation auprès des candidats ;
- Le suivi des questions/réponses posées par les candidats ;
- La réception des candidatures et des propositions ;
- L'organisation de l'ensemble des opérations d'analyse des candidatures et des propositions ;
- La rédaction des rapports d'analyse des candidatures et des propositions ;
- La sélection des candidatures et des propositions ;
- Le cas échéant, l'organisation des négociations avec les candidats ;
- La rédaction d'un rapport d'analyse des propositions finales avec classement des propositions au regard des critères définis par le règlement de consultation, afin que vous puissiez émettre un avis sur l'attribution de l'AIP sur votre territoire ;
- L'information des candidats non retenus et de l'attributaire ;
- La mise au point de la convention d'occupation du domaine public ;
- L'envoi de la convention d'occupation du domaine public pour signature par la commune ;
- La publication de l'avis d'attribution.

Cette mission exercée par le SIEIL en tant que Mandataire ne donnera pas lieu à rémunération.

Monsieur le maire rappelle, conformément aux articles L. 2125-1 et suivants du CGPPP, que l'occupation domaniale donnera lieu au paiement d'une redevance au profit de la collectivité en fonction des espaces occupés dont elle assure la gestion, tenant compte des avantages de toute nature procurés par l'occupation.

Monsieur le Maire rappelle que nous avons déjà 2 bornes sur le parking du 8 à 8 mais que les voitures électriques se développent et que cette consultation doit nous permettre de nous positionner dans l'avenir.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- **Vu** l'article L2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,
- **Vu** le schéma directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables (SDIRVE) approuvé le 18 janvier 2025,
- **Considère** les préconisations du SDIRVE de lancer un appel à initiative privée (AIP) après son approbation par les instances préfectorales,

- **Considère** la mission exercée par le SIEIL en tant que Mandataire ne donnant pas lieu à rémunération,
- **Considère** que l'occupation domaniale donnant lieu au paiement d'une redevance au profit de la commune en fonction des espaces occupés,
- **Précise** que la commune donne mandat au SIEIL pour organiser la procédure d'Appel à Initiative Privée pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électrique et hybrides rechargeables,
- **Précise** que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du SIEIL pour information du Comité syndical.

2025-18 : Validation du plan pour la clôture de la cour de l'école

Notre groupe scolaire a aujourd'hui trois entrées qui sont délicates à surveiller. Un groupe de travail réunissant les enseignants, l'APE, la commune et Terrecole a réfléchi à cette question et propose ;
D'avoir une entrée unique pour l'accueil des enfants le matin ;

- D'agrandir la cour du milieu et de réfléchir à un futur aménagement de cette cour ;
- D'avoir un accès direct au gymnase par la porte arrière et qu'il soit indépendant de l'école pour les utilisateurs ou les secours.

Le Maire présente le plan de la future clôture et précise que ce projet a été présenté à la réunion du conseil d'école le lundi 17 mars.

Le coût sera à la charge de la commune, l'estimation des travaux est d'environ 10 000€. La clôture mesurera 1m75 de hauteur.

Celle-ci pourrait être en place pour la prochaine rentrée de septembre 2025. Un système d'interphone sera aussi remis en fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **VALIDE à 18 voix POUR** le projet de clôture de l'école et **AUTORISE** le Maire à engager la somme dans le budget prévisionnel de 2025.

INFORMATIONS :

- **ORIENTATION BUDGETAIRE**

Le Maire rappelle que le contexte financier général est assez tendu et propose de débattre sur le projet de budget qui sera voté le 4 avril au prochain conseil municipal, avec une réduction de 5% des recettes inconnues à ce jour et dans lequel il propose de limiter les dépenses au niveau de 2024.

Une commission d'urbanisme s'est réunie le 18 mars dernier afin de faire le point sur les investissements de la commune.

Il donne la parole à Bernard GLIKSOHN, qui présente les résultats de l'année 2024, afin d'avoir le point de démarrage qui a servi à monter le budget 2025 avec un solde de clôture 2024 de 1 125 141.96 €.

Partie Fonctionnement :

La section de fonctionnement est détaillée article par article, en mentionnant les prévisions et les réalisés de l'année 2024.

Une présentation du Chapitre 12 est faite par Béatrice KERGOURLAY. Une augmentation d'environ 30 000€ sur ce chapitre, en cause la hausse des cotisations d'assurance pour le personnel, les caisses de retraite, l'Urssaf. Deux départs à la retraite sont prévus sur l'année 2025.

Le Maire présente avec Catherine MERLET, les demandes faites par les associations. Après en avoir échangé le conseil arrête une proposition qui sera votée à la prochaine séance.

Partie investissement :
La section investissement est détaillée poste par poste, avec la reprise des investissements déjà engagés, et un débat sur les choix 2025.

La révision du Plu étant désormais terminée, la commune doit se donner les moyens fonciers pour urbaniser le quartier de La Croix.
Le Maire propose d'acheter une partie du terrain de La Croix en 2025, afin de garantir la faisabilité d'une 1ère tranche d'urbanisation en 2026.
Concernant la santé, le maire propose de prévoir une somme à investir pour 2025, afin de pouvoir être réactif si nécessaire et réaliser des travaux à la maison médicale en cas de besoin pour l'arrivée d'un médecin ou d'un dentiste.

Espace Rosine Deréan : le Maire informe que dans les sondages qui sont en cours pour les travaux de chauffage, il a été constaté que le plafond de la scène est en très mauvais état ce qui a conduit à la fermeture du fond de la scène.
Après concertation, le conseil municipal qui avait envisagé de remplacer les chaises de la salle, décide plutôt de profiter des travaux actuels de chauffage, pour réaliser un nouveau plafond plus solide qui permettra de fixer en sécurité et plus professionnellement les rampes et accessoires de scène. Le coût est estimé à environ 10 000,00 €.
Après avoir installé la vidéo projection en 2024, le conseil analyse les propositions des fournisseurs et décide d'investir dans un nouveau système de sonorisation de qualité professionnelle en centralisant l'ensemble des consoles sur une plate-forme unique en salle. Les hauts parleurs existants seront réutilisés afin de réduire les frais (coût environ de 11 000 €).

Il est proposé de budgéter l'installation de clés numériques en commençant par le gymnase.

Alexandra BODARD demande si le parcours santé est toujours d'actualité ?
→ Le Maire rappelle que le parcours prévu est aujourd'hui en attente de travaux importants le long de la route d'Orbigny (travaux qui ont été présentés dans un précédent conseil).
Ces travaux sont bien prévus en 2025.

- **POINT TRAVAUX**

Accès PMR MAIRIE
La dalle est faite, en attente de l'installation du nouvel ascenseur.

La Chaufferie :
Les études de sol sont faites et les sondages sont en cours. La pose du container chaufferie doit se faire en juin.
Pour profiter de ces travaux, le Maire propose une éventuelle installation d'une laverie automatique à côté de la chaufferie.
Cette installation nécessite des besoins en évacuation, en eau et en fourniture d'électricité. Le Maire propose de saisir l'opportunité de la mise en place des réseaux de la chaufferie pour monter cette laverie.
Il n'y aurait pas d'entretien, ni de maintenance par la commune. Si la commune fournit la dalle de l'infrastructure, elle percevra 20% du chiffre d'affaires de la laverie

Francis GAUTHIER demande si on a un exemple de laverie qui fonctionne bien dans les alentours ?
→ Oui à Bléré.
→ Le conseil municipal approuve l'installation de la laverie à cet emplacement.

Bernard GLIKSOHN demande des nouvelles de la coopérative ?
→ Le maire précise que la convention de mise à disposition est en cours d'écriture. Une nouvelle visite aura lieu dans les locaux lundi prochain.

Agnès Sorel :
Le chauffage est en fonctionnement depuis hier, la pompe à chaleur tourne, le raccordement électrique est effectif depuis mardi. La terrasse avance pour une mise à disposition probable en Mai.
Aménagement des jardins : le Maire présente le plan examiné mardi soir par la commission d'urbanisme. La pente qui descend de l'Agnès Sorel vers les jardins est assez forte, et, nécessiterait un aménagement assez compliqué pour un accès PMR. La commission d'urbanisme a validé un accès plus simple en rappelant que la terrasse et le restaurant sont bien aux normes PMR accessible par la place.
Le parking des camping-cars sera réduit afin de faire une partie parking pour les voitures (environ 20 places).

Alexandra BODARD est surprise par la taille du futur parking qui semble assez petit et demande si les camping-cars pourraient être en face ?
→ Le Maire répond que nous n'avons pas le choix cette zone étant en zone inondable.
Il rappelle qu'une demande est en cours pour la modification du PLU et le passage de cette parcelle en zone NiL comme le terrain de Football, ce qui permettra des installations collectives légères sans murs ne présentant pas un obstacle au passage de l'eau. La commune conserve l'objectif de monter une halle.

- **DIVERS**

Festival de musique
Le Maire évoque le Festival de musique « hier & aujourd'hui » qui aura lieu cette année au château de Marolles mi-juillet. Il se déroulait auparavant à la Chartreuse du Liget. Les organisateurs demandent l'autorisation d'installer deux pancartes afin de faire de la publicité sur cet évènement. Elles seraient situées au niveau de la salle pour tous et au rond-point du cerf. Elles sont assez imposantes et mesurent 4m sur 1m.
→ Après échanges, le conseil municipal valide l'installation des deux pancartes 3 semaines avant la date du festival.

Santé

Le Maire expose :

Un RDV s'est tenu ce matin avec Mme Dubois vice-présidente de la Région en charge de la santé, en présence également de Maryse Garnier maire de Villeloin et Éric Moreau, président des maires de l'ancien canton.

Dans un échange approfondi et très constructif, un point a été fait sur les aides et soutiens possibles de la Région.

Le Maire donne lecture d'un courrier reçu cet après-midi, nous informant que Madame Françoise Gatel ministre chargée de la ruralité, sur proposition de M. le Sous-préfet de Loches, a inscrit les villages de l'ancien canton de Montrésor ainsi que la commune de Céré la Ronde pour créer un projet de « Village en santé », dans lequel les communes se réunissent pour créer une grappe de villages, avec une série de mesures d'aide et de dérogations expérimentales.

C'est une excellente nouvelle qui vient confirmer la mobilisation collective, pour faire de cette question de santé un véritable problème de territoire expérimental national.

Bernard BALLU évoque les travaux prévus au cimetière et s'interroge sur la réouverture du cimetière qui aura lieu la veille des Rameaux. Il faudrait rouvrir le cimetière plus tôt

→ Le Maire précise que la commune a entrepris de lourds travaux nécessaires pour la remise en état du cimetière. Le cimetière ne sera fermé qu'aux heures des travaux mais restera ouvert le reste du temps.

le Maire consultera l'entreprise pour aménager au mieux le temps en fonction de l'évolution des travaux.

Il revient aussi sur le sujet des composteurs mis à disposition, ils sont actuellement fermés par des cadenas.

→ Il faut demander la clé au référent, Jean-Jacques HERVET va se renseigner.

Plus de questions ne venant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 23h30. Prochain conseil municipal prévu le 4 avril **2025**.

Le secrétaire de séance,
Christophe MEUNIER

Le président,
Olivier FLAMAN

MAIRIE DE GENILLÉ
37 (Indre-et-Loire)